



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 8
Résultats des votes : pour 8 contre abstention

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean- Marc JONO, Nathalie MASSART, Philippe ROISINE, Stéphane TISSOT

Absents excusés : Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA

Absent : Yann HARDY

M. Stéphane TISSOT est nommé secrétaire de séance.

DEL_05222025	Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU SERVICE MUTUALISE DEDIE A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ASA AFP SIPB ENTRE LA CCVT ET LA COMMUNE DE SERRAVAL
--------------	--

Vu la délibération n° DEL_05212024 en date du 13 mai 2024 et le projet de convention annexé,

Vu le souhait de la commune du Grand Bornand de confier la gestion de la nouvelle AFP créée en 2024 au service mutualisé de la CCVT,

Il est rappelé que sur la base de la convention initiale, la clé de répartition des frais supportés par les communes avait été estimée à 13.74 % pour la commune de Serraval.

L'intégration de la nouvelle AFP nécessite de revoir par avenant, la clé de répartition.

Le nouveau ratio sera fixé à 9.01% pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de financement du service mutualisé dédié à la gestion administrative et financière des ASA, AFP et SIPB.

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq,

Le Maire,
Philippe ROISINE.



Le Secrétaire de séance,
Stéphane TISSOT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Philippe ROISINE.

23 MAI 2025

